

Le 6 mars 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue devant public, le lundi 6 mars 2023, de 20 h à 20 h 55 en la salle de l'édifice municipal, au 5, Route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de Mme Nicole Généreux, mairesse.

Mme Manon Bélanger, conseillère
Mme Joceline D'Amour, conseillère (absente)
M. Charles Garon, conseiller
M. Frédéric Landry, conseiller
M. André Asselin, conseiller (absent)
M. Rogé Francoeur, conseiller (absent)

formant quorum

Assite également à la séance, Mme Suzanne Dubé Directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion

Le quorum étant respecté, Mme la mairesse déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Dubé fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 février 2023
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 février 2023
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 février 2023
6. Suivi du procès-verbal de la séance du 6 février 2023
7. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 février 2023
8. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 février 2023
9. Modification de la liste des comptes à payer du 6 février 2023
10. Approbation et autorisation des comptes à payer
11. Rapport de la Régie Intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest et rapport annuel 2022
 - 11.1 Présentation et adoption des états financiers de la Régie Intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest
12. Nomination des membres de l'organisme en matière de sécurité civile (OMSC)
13. Personnes endettées envers la municipalité pour taxes
 - 13.1 Dépôt de la liste
 - 13.2 Nomination d'un représentant et d'un substitut pour assister à la vente
14. Adoption du plan de développement 2023-2030
15. Mandat MRC de Kamouraska – dossier lotissement
16. Mandat BTLP Avocats
17. Avis de motion règlement de démolition des immeubles
18. Dépôt et présentation du règlement numéro 368 relatif à la démolition d'immeubles
19. Adhésion au regroupement pour le camp de jour 2023
20. Congrès de l'ADMQ – 14 au 16 juin 2023
21. Correspondance
22. Autres sujets
23. Période de questions
24. Clôture et levée de la séance

038-2023	<p>Il est proposé par M. Frédéric Landry</p> <p>Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.</p> <p>3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023</p>
039-2023	<p>Il est proposé par M. Frédéric Landry</p> <p>Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.</p> <p>4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 février 2023</p>
040-2023	<p>Il est proposé par M. Charles Garon</p> <p>Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 février 2023 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.</p> <p>5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 février 2023</p>
041-2023	<p>Il est proposé par Mme Manon Bélanger</p> <p>Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 février 2023 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.</p> <p>6. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023</p> <p>Mme Nicole Généreux, mairesse, fait le suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023.</p> <p>7. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 février 2023</p> <p>Mme Nicole Généreux, mairesse, fait le suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 février 2023.</p> <p>8. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 février 2023</p> <p>Mme Nicole Généreux, mairesse, fait le suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 février 2023.</p> <p>9. Modification de la liste des comptes à payer du 6 février 2023</p>
Attendu que	lors de la séance ordinaire du 6 février 2023, la liste des comptes à payer a été approuvée pour un montant de 89 581,75 \$
Attendu que	la facture émise au nom du ministre des Finances au montant de 333 \$ a dû être retirée de la liste des comptes à payer;
En conséquence, 042-2023	Il est proposé par M. Charles Garon

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la modification à la liste des comptes à payer du 6 février 2023 qui porte le montant total des comptes à payer à 89 248,75\$.

10. Approbation et autorisation des comptes à payer

043-2023

Il est proposé par M. Frédéric Landy

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 156 416,73 \$ et autorise la directrice générale et greffière-trésorière adjointe à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

11. Rapport Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest

M. Frédéric Landry donne un compte-rendu de la réunion ordinaire du 21 février 2023 et résume le rapport annuel 2022 qui a été adopté à cette occasion. Le rapport fait état du degré d'atteinte des objectifs fixés, en matière de prévention et des opérations en 2022. On mentionne notamment le défi du recrutement et de la formation des nouveaux pompiers volontaires et leur rétention.

11.1 Présentation et adoption des états financiers de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest

Selon les explications transmises par le conseil d'administration, la Régie a terminé l'année avec un excédent des revenus (468 896 \$) sur les charges (437 385 \$) de 31 111 dollars, qui s'ajoute aux réserves, pour un total de 643 412 \$, d'excédent accumulé. Ce dernier est constitué d'un excédent de fonctionnements non affecté de 130 528 \$ (administration municipale), d'un excédent de fonctionnements affecté de 57 490 \$ (sinistre majeur), et d'investissements dans des immobilisations de 455 394\$.

En conséquence,
044-2023

Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les états financiers pour l'année 2022 de la Régie Intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest.

12. Organisation municipale en matière de sécurité civile (OMSC)

Attendu que

suite aux élections générales de novembre 2021 la liste des membres de l'OMSC doit être mise à jour;

Attendu que

chacun des membres du conseil joue un rôle important dans le cadre d'un plan de sécurité civile au sein de l'organisation municipale en matière de sécurité civile et qu'il y a lieu de déterminer les positions et tâches de chacun des membres;

En conséquence,
045-2023

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Il est résolu à l'unanimité des membres présents, la nomination des responsables organisme pour chaque position de l'OMSC sont établis comme suit :

- Coordonnateur municipal de la sécurité publique
Responsable (R): Anne Desjardins / Substitut (S) : Suzanne Dubé

- Communication : R: Nicole Généreux / S : André Asselin
- Administration : R : Anne Desjardins / S : Suzanne Dubé
- Secours aux personnes et protection des biens
R : Christian Gagnon / S : Réjean Théberge
- Transport : R : Charles Garon / S : Pierre Garon
- Services techniques : R : Pierre Garon / S: Frédéric Landry
- Service aux personnes sinistrées : R Joceline D'Amour / S: Rogé Francoeur
- Communication aux citoyens : R : André Asselin / S : Manon Bélanger

13. Personnes endettées envers la municipalité pour taxes

13.1 Approbation de la liste

Attendu que	lorsqu'une municipalité ne peut percevoir ses taxes dues sur un immeuble, le code municipal propose la vente des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier en vertu des articles 1022 à 1066;
Attendu que	plusieurs avis de retard ont été expédiés à ces contribuables, dont un par envoi recommandé en février 2023;
Attendu que	la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe soumet aux membres du conseil une liste des comptes de taxes municipales à recevoir en date du 28 février 2023.
En conséquence, 046-2023	il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie approuve cette liste telle que soumise et décide qu'advenant le non-paiement de ces taxes, tel que stipulé dans le dernier avis, lesdits comptes de taxes seront envoyés à la MRC de Kamouraska pour vente pour défaut de paiement de taxes.

13.2 Nomination d'un représentant et d'un substitut pour assister à la vente

Attendu que	la municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes réalisées par la MRC conformément à l'article 1038 du code municipal du Québec;
En conséquence, 047-2023	Il est proposé par : Mme Manon Bélanger et résolu unanimement.

De désigner Mme Nicole Généreux ainsi que Mme Suzanne Dubé (substitut), comme représentantes de la Municipalité en vue d'enchérir et d'acquérir, pour et au nom de la Municipalité, le ou les immeubles, lors de la vente pour non-paiement de taxes devant se tenir au bureau de la MRC de Kamouraska le 8 juin 2023 à 10 h;

Que la personne ainsi désignée ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang inférieur ou égal à celui des taxes municipales.

14. Adoption du plan de développement 2023-2030

- Considérant** que la dernière planification stratégique de Saint-Denis-De La Bouteillerie a pris fin en 2019;
- Considérant** que le conseil municipal a initié l'actualisation du plan de développement, en retenant les services de la firme IDTerritoires, le 2 mai 2022;
- Considérant** que le travail d'accompagnement d'ID Territoires, qui s'est déroulé entre septembre 2022 et février 2023 a permis la participation citoyenne;
- Considérant** que la consultation effectuée auprès des membres du conseil et des membres du comité de développement, à l'égard du nouveau plan de développement 2023-2030;
- En conséquence,**
048-2023 Il est proposé par Mme Manon Bélanger
- et résolu unanimement d'adopter le plan de développement 2023-2030 de Saint-Denis-De La Bouteillerie tel que présenté, et d'en assurer la mise en œuvre par l'entremise de plans d'action annuels qui s'y réfèrent.

15. Mandat MRC de Kamouraska – dossier lotissement

- Attendu que** le règlement de lotissement no. 171 n'inclut pas des dispositions permettant d'assurer un développement domiciliaire coopté par la municipalité;
- Attendu qu'** en attendant la révision et l'adoption d'un règlement de lotissement révisé et modernisé, un règlement de contrôle intérimaire pour restreindre l'émission de permis d'ouverture de nouvelles voies privées sur le territoire d'ine la municipalité;
- En conséquence,**
049-2023 Il est proposé par M. Charles Garon
- Et résolu à l'unanimité des membres présents mandatent, la MRC de Kamouraska afin:
1. de rédiger un règlement de contrôle intérimaire interdisant l'émission de permis de construction entraînant l'ouverture de rues privées et,
 2. de revoir le règlement de lotissement, pour en moderniser les articles, notamment sur les largeurs des voies privées et publiques et pour assurer une réserve foncière dans le cadre de développement résidentiel et inscrire un mécanisme de révision des projets par le conseil municipal.

16. Mandat BTLP – Avocats

- Attendu qu'** une demande a été acheminée à la municipalité afin de fournir un second accès aux chemins Domaines-de-Nos-Étés et Domaine-de-Kamouraska;
- Attendu qu'** il y a lieu de demander un avis légal suite à cette demande;
- En conséquence,**
050-2023 Il est proposé par M. Charles Garon
- Et résolu à l'unanimité de membres présents de donner le mandat à la firme BTLP- Avocats pour un montant estimé de 900 \$.

17. Avis de motion règlement relatif à la démolition des immeubles

Mme Nicole Généreux, maire, donne avis de motion que lors d'une séance subséquente, sera soumis pour adoption, un premier projet de règlement #368, visant l'adoption du règlement #368 relatif à la démolition d'immeubles.

18. Adoption du premier projet de règlement 368, relatif à la démolition d'immeubles

Attendu que la municipalité doit adopter un règlement relatif à la démolition d'immeubles sur son territoire selon la section V.0.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1) ;

Attendu que pour adopter un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi ;

En conséquence, Il est proposé par M. Frédéric Landry et résolu à l'unanimité des membres présents :

1) d'adopter par la présente le projet de règlement numéro 368 conformément à l'article 124 de la Loi ;

2) de fixer au 7 mars 2023 la publication de l'avis public venant indiquer les modalités du processus de consultation publique.

Ledit projet de règlement numéro 368 est mis à la disposition du public, au bureau municipal, pour consultation.

19. Adhésion au regroupement pour la tenue du Camp de jour

Attendu que plusieurs municipalités font face à un défi de recrutement afin de tenir leur camp de jour;

Attendu qu' un regroupement de municipalités s'est formé afin d'établir un camp de jour sous l'appellation « camp de jour-fleuve et montagne » qui regroupera les municipalités de Saint-Pacôme et Rivière-Ouelle;

Attendu que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie souhaite s'intégrer à ce regroupement afin de permettre aux jeunes de Saint-Denis d'avoir un camp de jour revampé et une plus grande offre d'activités;

En conséquence,
051-2023 Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser que :

la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie se joint aux municipalités de Saint-Pacôme et Rivière-Ouelle pour l'offre de tenue du Camp de jour 2023;

d'autoriser la Directrice générale ou directrice générale adjointe à signer tous documents, s'il y a lieu.

20. Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

Attendu que Le congrès de l'ADMQ se tiendra du 14 au 16 juin 2023, et il est un évènement offrant un vaste choix d'activités de formation, de

conférences et de moments dédiés au réseautage utile à la direction.

En conséquence,
052-2023

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'autoriser la participation de la Directrice générale;
- D'assumer les frais d'inscription au montant de 566 \$ plus taxes;
- D'assumer les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

21. Correspondance

Relative au projet d'assainissement;
Le ministère des Affaires municipales a confirmé son acceptation des plans à 90% et son engagement à couvrir à hauteur de 790 000 \$ les coûts de préparations des études au projet d'assainissement de la Municipalité.
Le ministère des Transports a confirmé également son acceptation des plans à 90%.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation Étude de regroupement des sept municipalités

Reçu une correspondance confirmant que la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent en collaboration avec la Direction du soutien aux affaires municipales ont été mandatées pour assister les sept municipalités dans la réalisation de cette étude.

Fondation André-Côté Demande de renouvellement d'adhésion 2023 (1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024) Demande d'utilisation des locaux de la chapelle

Attendu que

la Fondation André-Côté est un organisme qui vient en aide aux personnes malades et leurs proches;

Attendu que

grâce l'implication de plus d'une centaine de bénévoles et de 10 personnes formées par l'Association du Cancer de l'Est du Québec, la Fondation soutien chaque année gratuitement plus de 40 personnes atteintes d'un cancer ou d'une maladie incurable en phase palliative et leurs proches;

Attendu qu'

en soutenant la Fondation en tant que membre elle peut poursuivre sa mission, soit d'offrir une gamme de services d'entraide et gratuits aux personnes ayant le cancer ou une maladie incurable résidant dans la MRC de Kamouraska, St-Roch-des-Aulnaies ou Sainte-Louise;

En conséquence,
053-2023

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité adhère à la Fondation André-Côté par un membership annuel 2023-2024 au montant de 20 \$ et autorise la directrice générale adjointe à compléter le formulaire d'adhésion en ligne.

Demande d'utilisation des locaux

La fondation désire utiliser les locaux de la chapelle le 7 septembre prochain pour l'envolée des papillons.

Attendu que

l'évènement est un rassemblement dédié aux familles et proches des 19 personnes honorées lors du concert. Il y a

présentation du comité, du fonctionnement pour le concert. Suite à cette partie de présentation, ils invitent les familles à se placer sur le parvis de la chapelle et offrent un papillon qui est dans une petite boîte, et procède à l'ouverture des boîtes et les papillons prennent leur envol. La durée de la cérémonie est d'environ 1 h 15 à 1 h 45.

En conséquence,
054-2023

Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité autorise l'utilisation des locaux de la chapelle.

Action Chômage Kamouraska Inc. Renouvellement du membership 2023

Attendu que

Action Chômage Kamouraska Inc. est un organisme sans but lucratif qui œuvre au sein de la population depuis plus de 35 ans;

Attendu que

l'aide apporté à des milliers de personnes depuis sa fondation n'aurait pas été possible sans l'appui de leurs membres;

Attendu que

cet organisme aide beaucoup de gens dans la région et a besoin de l'appui de partenaires afin de poursuivre leur travail;

En conséquence,
055-2023

Il est proposé par M. Charles Garon

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adhérer comme membre corporatif d'Action Chômage Kamouraska au coût de 50 \$.

22. Autres sujets

Le Comité de développement se réunira le 8 mars pour un suivi des prochaines activités.

Mme Manon Bélanger a assisté à la réunion du Conseil d'établissement le 23 février dernier, des remerciements sont adressés à la municipalité pour sa participation au voyage de fin d'année.

Le club de la Moisson dorée avec la collaboration du club de l'Âge d'Or de Saint-Philippe ont organisé un souper spaghetti auquel ont participé 115 personnes.

23. Période de questions

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

24. Clôture et levée de la séance

056-2023

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 55.

Signature du procès-verbal

Mme Nicole Généreux,
Mairesse

Suzanne Dubé,
Directrice générale et
Greffière-trésorière adjointe



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

9086-6112 QUÉBEC INC.	86,29 \$
9204-5798 QUÉBEC INC.	81,63 \$
6TEM TI	1 354,62 \$
AFFILET TOUT	574,88 \$
ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA	50,00 \$
ANDRÉ ASSELIN (Formation en éthique)	341,48 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE	54,81 \$
BOUCHARD SERVICE-CONSEIL S.E.N.C	436,91 \$
BTLP AVOCATS	574,88 \$
BUROPRO CITATION	581,73 \$
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE KAM.-RIVIÈRE-DU-LOUP	675,68 \$
COMPTOIR DE VIANDE GASTON DUBÉ INC.	100,62 \$
JOCELINE D'AMOUR (frais postaux)	51,13 \$
ALAIN DESJARDINS	612,50 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	274,26 \$
SUZANNE DUBÉ (frais postaux + batterie)	30,38 \$
ÉCOLE J.-C.-CHAPAIS	400,00 \$
ENTRETIEN VB	503,02 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	114,98 \$
FERME PIERRE GARON	10 635,18 \$
FONDATION DE L'HÔPITAL NOTRE-DAME-DE-FATIMA	75,00 \$
GRH ÉVALUATEUR AGRÉÉS	2 874,38 \$
ID TERRITOIRES	11 899,91 \$
LE PLACOTEUX	519,69 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	22,84 \$
MRC DE KAMOURASKA	43 818,86 \$
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE	5 103,44 \$
ORKIN CANADA	137,97 \$
PROPANE SÉLECT	94,86 \$
RDL TÉLÉCOM	45,99 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	6 195,56 \$
TABAGIE ACC. LUNIK INC.	110,78 \$
TÉTRA TECH QI INC	17 284,06 \$
TOURISME KAMOURASKA	500,00 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	32 910,86 \$
VILLE DE SAINT-PASCAL	4 665,14 \$
	SOUS-TOTAL 143 794,32 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE FÉVRIER 2023

SALAIRES (FÉVRIER 2023)	5 364,19 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (FÉVRIER 2023)	1 595,91 \$
DESJARDINS ASSURANCE	971,69 \$
VIDÉOTRON	215,53 \$
HYDRO-QUÉBEC	4 064,65 \$
FRAIS BANCAIRE	410,44 \$
	SOUS-TOTAL 12 622,41 \$
	GRAND-TOTAL <u>156 416,73 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2023 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 6 MARS 2023

Annexe

Résolution

043-2023

Par: Suzanne Dubé
Directrice générale adjointe
Greffière-trésorière adjointe